



**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2012 125

Le 8 janvier 2021

**OBJET :** *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1).*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 7 décembre 2020.

Nous comprenons de votre demande que vous aimeriez obtenir le nombre de constats d'infractions émis par la Sûreté du Québec dans le cadre des dispositions et des règlements de *la Loi sur les véhicules hors route*, et ce, ventilé pour les années 2018-2019 et 2019-2020.

Vous trouverez ci-dessous un tableau faisant état des renseignements demandés.

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

**Nombre de constats d'infractions\* émis par la Sûreté du Québec  
dans le cadre des dispositions et des règlements  
de la *Loi sur les véhicules hors route***

<b>Années</b>	<b>Nombre de constats d'infraction émis</b>
2018	3 593
2019	3 519
2020	4 401
<b>TOTAL</b>	<b>11 513</b>

Source : Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec  
Mise à jour : 4 janvier 2021

\*Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Sania Cantina  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels